



Rejet permis de construire

Par jeanfio

Bonjour,

Je rénove un ancien restaurant et j'ai déposé un permis d'agrandissement (cuisine) pour mon établissement.

J'ai que de l'eau de source depuis 1903 pour utilisation de consommation courante.

ARS a fait les analyses de la source qui est potable mais il me demande aussi que les hydrogéologues agréés viennent faire un rapport, malheureusement ils sont en grève depuis plus de 1 an et mon dossier n'avance pas. La DDT refuse le permis de construire.

Peut-on avoir un recours sur ce dossier.

Merci

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Commencer par un recours gracieux en demandant à la DDT de reconsidérer sa décision en précisant de manière claire les raisons pour lesquelles vous estimez que la décision est injustifiée.

L'autorité supérieure à la DDT est la préfecture et au-delà, il faut saisir le tribunal administratif pour faire annuler la décision de la DDT.

Je vous conseille de faire appel à un avocat.